



DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

"L'Etablissement de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (ERAFP) lance son premier appel d'offres pour organiser et mettre en œuvre sa gestion financière"

Le premier appel d'offres de l'ERAFP est paru au journal officiel du 23 mars 2005. Il porte sur une prestation d'assistance et de conseil pour la conception et la mise en place de la gestion financière du RAFP.

Ce nouveau fonds de retraite, servira une pension additionnelle aux 4 600 000 fonctionnaires en activité de l'État, des collectivités territoriales, des hôpitaux ainsi qu'aux militaires.

Ce régime, provisionné et par points, doit mettre en œuvre, à la fois, la gestion technique des comptes individuels de droits et la gestion financière des provisions alimentées par le produit des cotisations versées.

Pour la première année du régime, le montant des cotisations est estimé à 1,2Md€.

Ainsi, en tant que gestionnaire de retraite, l'ERAFP a également vocation à devenir un investisseur institutionnel durable.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de l'ERAFP : www.erafp.fr